
PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE

DÉCRET N° 2019 – 135 DU 08 MAI 2019

portant nomination des membres du Comité de Gestion du Fonds de Développement de la Formation Professionnelle Continue et de l'Apprentissage.

**LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
CHEF DE L'ÉTAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- vu** la loi n° 94-009 du 28 juillet 1994 portant création, organisation et fonctionnement des offices à caractère social, culturel et scientifique ;
- vu** la décision portant proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
- vu** le décret n° 2018-198 du 05 juin 2018 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2016-292 du 17 mai 2016 fixant la structure-type des ministères ;
- vu** le décret n° 2018-029 du 31 janvier 2018 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Travail et de la Fonction Publique ;
- vu** le décret n° 2017-041 du 25 janvier 2017 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Économie et des Finances ;
- vu** le décret n° 99-53 du 12 février 1999 portant approbation des statuts du Fonds de Développement de la Formation Professionnelle Continue et de l'Apprentissage ;
- sur** proposition du Ministre du Travail et de la Fonction Publique,
- le** Conseil des Ministres, entendu en sa séance du 08 mai 2019,

DÉCRÈTE

Article premier

Sont nommées membres du Comité de Gestion du Fonds de Développement de la Formation Professionnelle Continue et de l'Apprentissage, les personnes dont les noms suivent :

- **au titre des pouvoirs publics**
 - monsieur **Eusèbe AGOUA**, représentant du Ministre du Travail et de la Fonction Publique ;

- monsieur **Hermann Paterson H. HOUNKANRIN**, représentant du Ministre de l'Economie et des Finances ;
 - madame **Djaoudath ALIDOU**, représentante du Ministre d'Etat, chargé du Plan et du Développement ;
 - monsieur **Jacques Evrard Charles AGUIA DAHO**, représentant du Ministre des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle ;
- **au titre des employeurs**
- monsieur **Pierre d'Alcantara ZOCLI**, représentant le Conseil National du Patronat du Bénin ;
 - madame **Sidonie HOUNDONOUGBO**, représentant la Chambre de Commerce et d'Industrie du Bénin ;
 - monsieur **El Hadj Rassidou MESSOUNA**, représentant l'Union des Chambres Interdépartementales de Métiers du Bénin ;
 - monsieur **Imali DJETTA**, représentant la Chambre Nationale d'Agriculture du Bénin ;
- **au titre des travailleurs**
- monsieur **Gaston GOUTON**, représentant la Confédération des Syndicats Autonomes du Bénin ;
 - monsieur **Michel ZOHONKON**, représentant la Confédération des Syndicats Autonomes du Bénin ;
 - monsieur **Wilfried GNONLONFIN**, représentant la Confédération Générale des Travailleurs du Bénin ;
 - monsieur **Alphonse ODJO**, représentant la Confédération Syndicale des Travailleurs du Bénin.

Article 2

Le bureau du Comité de Gestion du Fonds de Développement de la Formation Professionnelle Continue et de l'Apprentissage sera composé comme suit :

- président : le représentant des travailleurs ;
- premier vice-président : le représentant des pouvoirs publics ;
- deuxième vice-président : le représentant des employeurs.

Article 3

Le mandat des membres du Comité de Gestion du Fonds de Développement de la Formation Professionnelle Continue et de l'Apprentissage est de deux (02) ans, renouvelable une seule fois. Il court pour compter de la date de prise de fonction du Comité.

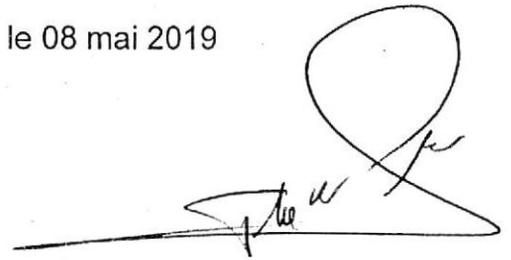
Article 4

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, abroge toutes dispositions antérieures contraires.

Il sera publié au Journal officiel.

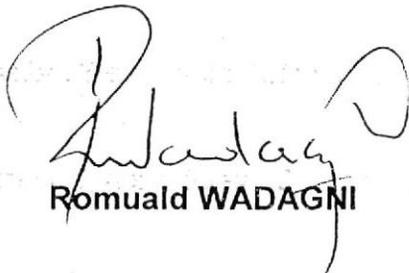
Fait à Cotonou, le 08 mai 2019

Par le Président de la République,
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



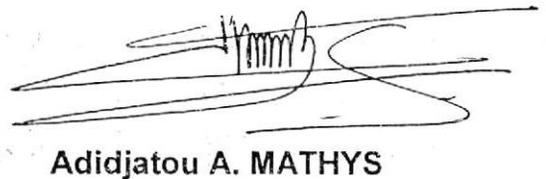
Patrice TALON

Le Ministre de l'Économie
et des Finances,



Romuald WADAGNI

Le Ministre du Travail
et de la Fonction Publique,



Adidjatou A. MATHYS

AMPLIATIONS : PR : 6 ; AN : 4 ; CC : 2 ; CS : 2 ; CES : 2 ; HAAC : 2 ; HCJ : 2 ; MEF : 2 ; MTFP : 2 ; AUTRES
MINISTERES : 20 ; SGG : 4 JORB : 1.